

Flash actu

Mai 2023



INSTANCES PARITAIRES

Mardi 6 juin 2023 : Réunions du Comité social territorial, des Commissions administratives paritaires et de la Commission consultative paritaire.

SANTE

Lundi 12 juin 2023 : Date limite de dépôt des dossiers pour la réunion du Conseil médical en formation plénière du mercredi 12 juillet 2023.

Mardi 20 juin 2023 : Réunions du Conseil médical en formation plénière et en formation restreinte.



SOMMAIRE

Vie du Centre de Gestion	3
Webinaire	3
Arrivée	3
Départ	3
Actualités juridiques	4
Minimum de traitement : revalorisation	4
Suspension de l'obligation vaccinale	4
Recueil du rapport social unique 2022 : ouverture de la campagne	4
Emploi - Remplacement	5
Emploi	5
Remplacement	6
Santé	6
Qualité de vie au travail	6
Contrat d'assurance groupe des risques statutaires	6
Prévention	7
Les équipements de protection individuelle (EPI)	7
Les journées de la sécurité routière au travail	7
Statut	7
Instances paritaires	7
Retraites	7
Carrières	8
Concours et examens	8
Calendrier prévisionnel	8
Avis de concours et examens	8
Résultats	8

Vie du Centre de Gestion

Webinaire

➤ Promotion interne 2023

Le Centre de Gestion a proposé, le 15 mai 2023, un webinaire portant sur la promotion interne 2023.

Cette réunion, qui a réuni près d'une centaine de participants, a été l'occasion d'évoquer les mécanismes, le cadre réglementaire mais également de familiariser les gestionnaires RH à la plate-forme Agirhe RH sur laquelle seront saisis les dossiers.

Le support de présentation est d'ores et déjà disponible [ici](#).

➤ Recueil du rapport social unique 2022

Le Centre de Gestion propose deux sessions du webinaire sur le recueil du rapport social unique 2022.

Les webinaires se dérouleront au choix :

- Le jeudi 8 juin 2023 de 10h00 à 11h30
- Le mardi 13 juin 2023 de 14h30 à 16h00

Les points abordés seront les suivants :

- Le cadre réglementaire,
- Une démonstration « pas à pas » sur l'application Données Sociales des différents types de saisie,
- Les points de vigilance et la correction des incohérences,
- La procédure permettant de récupérer les données et valoriser le rapport social unique.

Les inscriptions se réalisent [ici](#).

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Emilie LETRANCHANT à l'adresse mail suivante : rsu@cdg17.fr ou par téléphone au : 05.46.27.47.12

Arrivée

➤ Service Remplacement

A compter du 22 mai 2023, le service accueille un nouveau collaborateur, Nicolas LEGRAND, qui aura en charge la gestion d'un portefeuille d'agents contractuels.

Départ

➤ Service Emploi

A compter du 31 mai 2023, Carole CHAUVIN n'exercera plus ses fonctions au sein du service Emploi.

Antoine BERTIN sera temporairement votre interlocuteur à l'adresse suivante : bourse-emploi@cdg17.fr

Actualités juridiques

Minimum de traitement : revalorisation

[Le décret n°2023-312 du 26 avril 2023](#) augmente le minimum de traitement à compter du 1^{er} mai 2023.

Le traitement minimum est porté de l'indice majoré 353 (soit indice brut 385) à l'indice majoré 361 correspondant à l'indice brut 397.

S'agissant d'une simple mesure de paie s'appliquant de plein droit, il n'est pas nécessaire de prendre un arrêté pour les fonctionnaires, ni un avenant pour les agents contractuels rémunérés en référence à un indice de rémunération.

Pour les collectivités qui souhaiteraient malgré tout prendre un acte administratif, nous mettons à leur disposition un [modèle d'arrêté](#) ainsi qu'un [modèle d'avenant](#) au contrat d'engagement.

Suspension de l'obligation vaccinale

[Le décret n°2023-368 du 13 mai 2023](#) suspend l'obligation vaccinale des professionnels de santé prévue à l'article 12 de la loi n°2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire.

[Une instruction du 2 mai 2023](#) précise les modalités selon lesquelles les agents suspendus vont pouvoir être réemployés.

Elle indique notamment que l'agent suspendu a le droit de reprendre ses fonctions sur le poste qu'il occupait ou sur un emploi équivalent si cette nouvelle affectation remplit les conditions suivantes :

- elle n'entraîne aucune modification substantielle dans la nature des fonctions, le niveau des responsabilités, la rémunération, la résidence administrative,
- elle se situe sur la même implantation géographique que le poste occupé antérieurement,
- elle n'est motivée que par les seules nécessités de fonctionnement et de continuité du service (par exemple, poste désormais occupé) et ne présente aucun caractère discriminatoire.

Ces dispositions sont applicables à compter du 15 mai 2023.

Observatoire de l'Emploi

Recueil du rapport social unique 2022 : ouverture de la campagne

Le rapport social unique (RSU) doit être élaboré chaque année en rassemblant des indicateurs relatifs à la gestion des ressources humaines fixés par [l'arrêté du 10 décembre 2021](#).

Cette année, les indicateurs restent identiques à ceux du RSU 2021.

Le Centre de Gestion mobilise une interlocutrice dédiée, Emilie LETRANCHANT, joignable au 05.46.27.47.12 et via l'adresse mail rsu@cdg17.fr, ainsi qu'une application web développée spécialement pour vous accompagner dans la réalisation du RSU 2022 : www.donnees-sociales.fr.

Votre identifiant et votre mot de passe seront transmis par voie postale début juin.

Période de saisie : jusqu'au 29 septembre 2023

[Cliquer ici](#) pour commencer la saisie sur l'application en ligne

Pour vous accompagner, l'application comprend [une foire aux questions, des « infobulles » d'aide à la saisie ainsi qu'un guide utilisateur.](#)

Le Centre de Gestion préconise un mode de saisie adapté en fonction de la taille de votre collectivité :

Moins de 100 agents

Saisie « agent par agent »

ET

Pré-remplissage via votre déclaration

DSN ou N4DS (solution préconisée ;
anonymat des données)

Plus de 100 agents

Saisie « tableau par tableau »

OU

Import du fichier d'échange txt
extrait du module RSU de votre SIRH

Le Centre de Gestion est à votre disposition pour échanger sur le mode de saisie le plus adapté à vos besoins

Si votre collectivité est adhérente au service Paie du Centre de Gestion, nous pouvons vous transmettre vos 12 fichiers DSN par le biais de la plateforme d'échanges sécurisée Bluefiles en contactant rsu@cdg17.fr.

En cas d'import des 12 DSN, les informations importées doivent être tout particulièrement vérifiées car elles sont susceptibles de comporter des erreurs. Vous pouvez consulter la note sur les points de vigilance en [cliquant ici](#).

Au terme de votre saisie, le Centre de Gestion peut réaliser des synthèses chiffrées et graphiques spécifiques à votre collectivité sur certaines thématiques : principaux indicateurs, absentéisme, égalité professionnelle, risques psychosociaux et santé/sécurité.

Vous trouverez plus d'informations en [cliquant ici](#)

Emploi - Remplacement

Emploi

➤ Les matinales du Centre de Gestion

Le Centre de Gestion organise des rencontres, les « Matinales » permettant un partage d'expérience d'une collectivité sur une réalisation présentée et un temps d'échange.

Ces réunions sont territorialisées pour plus de proximité et de convivialité.

La prochaine réunion se tiendra le 1^{er} juin 2023 à Royan et portera sur la Prévention-Santé des Seniors.

Plus de renseignements, vous pouvez contacter Sidonie SENE à l'adresse mail suivante : emploi@cdg17.fr

[Le formulaire d'inscription](#) est disponible sur le site internet du Centre de Gestion.

Remplacement

➤ Transmission des informations de paie

La date limite de transmission des informations pour la paie du mois de juin 2023 est fixée au **jeudi 8 juin 2023**.

Les informations sont à transmettre à l'adresse mail suivante : remplacement@cdg17.fr

Santé

Qualité de vie au travail

➤ La semaine de la Qualité de vie au travail

La semaine de la QVT organisée à l'initiative de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail depuis 20 ans, devient la semaine pour la Qualité de Vie et des Conditions de Travail.

Elle se déroulera du 19 au 23 juin 2023 et mettra en avant cette année, le thème « Transitions et travail, on en parle ? ». Des liens entre transitions, transformations des collectivités et conditions de travail seront mis en lumière, ainsi que les façons d'en faire un objet de dialogue.

La programmation de la semaine sera dévoilée courant mai.

Pour plus de renseignements, [cliquez ici](#).

Pour mémoire, le Centre de Gestion propose des accompagnements en matière de promotion de la Qualité de vie travail et d'amélioration des conditions de travail :

- Accompagnements sur les risques psychosociaux en [cliquant ici](#)
- Accompagnements en prévention des risques professionnels en [cliquant ici](#)

Contrat d'assurance groupe des risques statutaires

➤ Rappel des délais de déclaration contractuels sur le marché WTW/ALLIANZ (agents CNRACL et IRCANTEC)

Afin de ne pas s'exposer à un refus de remboursement de la part de l'assureur ALLIANZ, nous vous rappelons qu'il convient, pour chaque sinistre, de déclarer sous 60 jours maximum tout arrêt de travail ou période de soins, ce principe s'appliquant à la fois :

- à la déclaration d'un événement initial,
- à la déclaration d'une prolongation ou rechute de cet événement,
- à la production des justificatifs liés à l'événement déclaré et à ses suites.

En cas d'absence prolongée des personnes en charge de la déclaration des arrêts pour raison de santé, nous vous remercions de prévenir par mail, dans les meilleurs délais, votre gestionnaire du Centre de Gestion afin de faire le point sur les dossiers en souffrance.

L'équipe assurance du Centre de Gestion est à votre écoute pour tout complément d'information sur assurances.groupe@cdg17.fr

La cellule handicap

Nous vous rappelons que la cellule handicap du Centre de Gestion reste à votre disposition pour échanger sur la situation de vos agents en situation de handicap ou soumis à des restrictions médicales nécessitant la mise en place d'aménagements spécifiques sur son poste de travail.

Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement sur les aides techniques, humaines et financières mis à votre disposition en contactant le service à l'adresse mail suivante fiphfp@cdg17.fr

Conseil médical

Le département de la Charente-Maritime fait face actuellement à une pénurie de médecins agréés.

En cas de difficultés pour mandater un expert agréé pour l'un de vos agents, vous pouvez contacter le conseil médical plénier ou le conseil médical restreint sur conseilmedicalrestreint@cdg17.fr ou conseilmedicalplenier@cdg17.fr, qui vous conseillera sur le choix du médecin approprié en fonction des spécificités de votre dossier

Prévention

Les équipements de protection individuelle (EPI)

Le Centre de Gestion met à disposition [une note d'information](#) ayant pour objet d'accompagner les employeurs territoriaux à gérer les équipements de protection individuelle au sein de leur collectivité ou établissement.

Les journées de la sécurité routière au travail

Les accidents de la route sont la première cause de mortalité dans le cadre du travail. Tous les employeurs sont invités à participer à ces journées de la sécurité routière au travail qui se dérouleront du 22 au 26 mai 2023.

Elles sont l'occasion de développer une culture partagée, d'initier des actions de sensibilisation ou des démarches de prévention sur le risque routier.

Sont à votre disposition des tests interactifs, quiz, affiches, vidéos etc.

Vous trouverez, [en cliquant ici](#), des supports et outils à télécharger.

Statut

Instances paritaires

➤ Promotion interne 2023

La campagne de promotion interne 2023 sera ouverte à compter du 22 mai 2023 jusqu'au 21 juillet 2023 (fermeture 17h).

Les dossiers seront saisis en ligne via la plateforme [Agirhe RH](#) dont la présentation a été détaillée dans un webinaire proposé le 15 mai 2023 (cf. *webinaire « promotion interne 2023 », page 3*).

Pour plus de détails sur la campagne de promotion interne 2023, [cliquez ici](#).

Retraites

➤ Modèle d'arrêté : mise à disposition

Nous mettons à disposition sur [l'espace documentaire](#) du site internet du Centre de Gestion des modèles d'arrêtés portant mise à la retraite de vos agents, à jour de la réglementation en vigueur.

Carrières

- [Tableau d'avancement de grade et liste d'aptitude : publication](#)

Les tableaux d'avancement de grade des collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion sont disponibles sur le [site internet](#) du Centre de Gestion.

Vous trouverez, [en cliquant ici](#), les tableaux d'avancement de grade et la liste d'aptitude établis par la Ville de Royan.

Concours et examens

Calendrier prévisionnel

[Le calendrier prévisionnel](#) des concours et examens professionnels 2024 de la Région Nouvelle Aquitaine a été mis à jour.

Avis de concours et examens

Vous trouverez, [en cliquant ici](#), le détail des avis de concours et des examens présentés ci-dessous :

- Examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, session 2024.
- Concours d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, session 2024.
- Concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe, session 2024.
- Concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives session 2024

Résultats

Sont disponibles, les listes des candidats admis :

- [Aux concours externe et interne](#) d'agent de maîtrise territorial session 2023 organisés par le Centre de Gestion 40,
- [A l'examen professionnel](#) d'accès au grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe, session 2023, organisé par le Centre de Gestion 33,
- [Aux concours externe et interne](#) de Professeur d'Enseignement Artistique, session 2023, organisés par le Centre de Gestion 40.